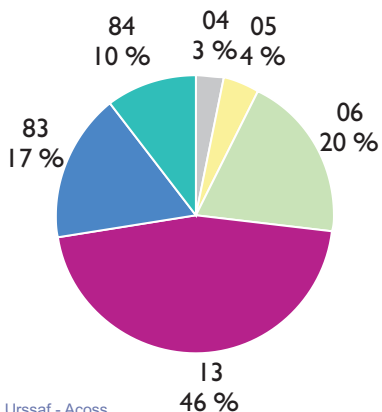


Le secteur associatif en PACA et Corse

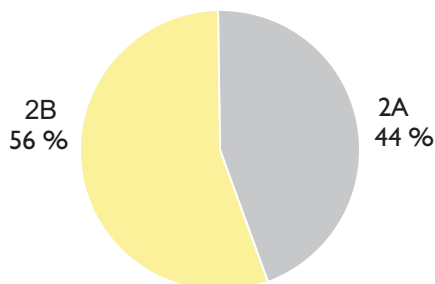
136 000 emplois dans le secteur associatif en PACA et Corse

Structure des effectifs par département en PACA



Source Urssaf - Acoiss

Structure des effectifs par département en Corse



Source Urssaf - Acoiss

	Niveau fin 2010	Evol / 2009	Evol / 2005	Evol / 2000
--	-----------------	-------------	-------------	-------------

Nombre d'établissements	PACA	13 067	1 %	10 %	21 %
	Corse	768	4 %	9 %	22 %
	France	159 841	1 %	9 %	14 %

Effectifs salariés (en milliers)	PACA	131	1 %	9 %	32 %
	Corse	5	2 %	18 %	36 %
	France	1 695	1 %	10 %	24 %

Masse salariale (en millions d'€)	PACA	654	1 %	23 %	63 %
	Corse	28	5 %	37 %	75 %
	France	8 676	1 %	24 %	53 %

Source Urssaf - Acoiss

Avec 136 000 salariés répartis dans près de 14 000 établissements, le tissu associatif est largement présent en PACA et Corse.

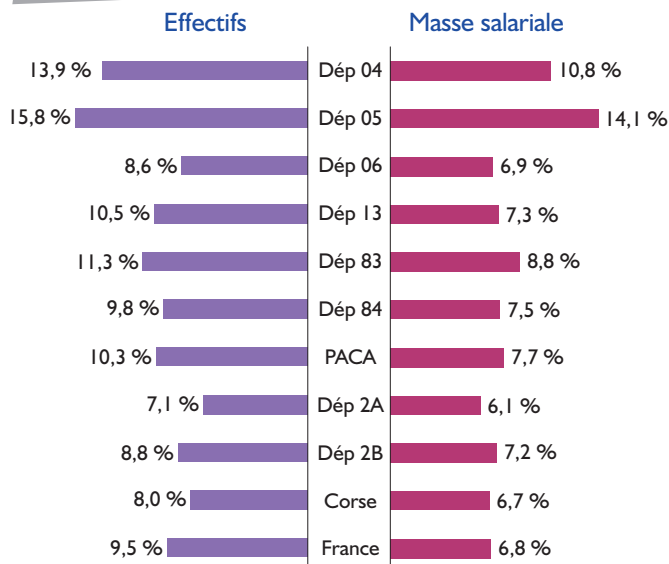
Le secteur s'est largement développé au cours des dix dernières années, plus encore dans le Sud-Est de la France. Ainsi, la masse salariale a progressé de 63 % en PACA et 75 % en Corse entre 2000 et 2010, contre 53 % au niveau national.

Ce dynamisme de la masse salariale s'explique par une forte croissance du nombre d'établissements dans le domaine associatif. On constate ainsi une progression très importante des effectifs salariés sur les dix dernières années, de 32 % en PACA et 36 % en Corse contre 24 % en France.

En PACA, deux-tiers de l'emploi associatif se concentre sur les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes. En Corse, la Haute-Corse recense 56 % des effectifs du secteur.

Le secteur associatif concentre plus de 10 % de l'emploi en PACA

Poids du secteur associatif dans le secteur concurrentiel



Source Urssaf - Acoiss

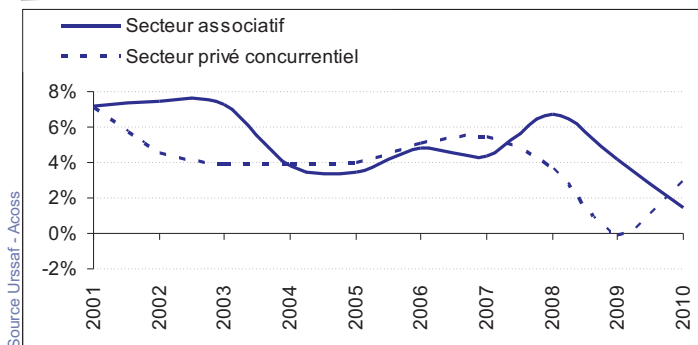
Le secteur associatif est très bien représenté en PACA où il emploie plus d'un salarié sur dix. C'est plus qu'au niveau national (9,5 %) et bien plus qu'en Corse (8 %).

Le niveau des salaires dans le secteur associatif reste cependant 30 % en dessous de celui de la totalité du secteur concurrentiel. Cela se traduit par un poids moins important en terme de masse salariale.

Les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence sont les deux départements du Sud-Est dont l'activité associative est proportionnellement la plus importante. Inversement, la Corse et les Alpes-Maritimes sont moins tournées vers le secteur associatif.

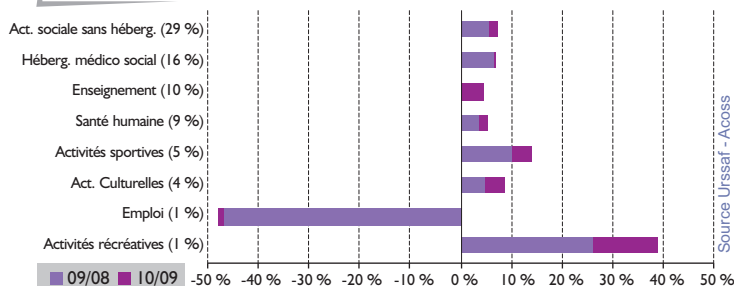
Un secteur qui a bien résisté à la crise

Evolution comparée de la masse salariale dans les secteurs associatif et concurrentiel



Des résultats par secteur très hétérogènes

Poids et évolution de la masse salariale des activités du secteur associatif entre 2008 et 2010



Premier secteur employeur, l'action sociale sans hébergement

Les principaux secteurs employeurs

Effectifs salariés (en milliers)

	Action sociale sans héberg	Hébergement médico social	Enseignement	Santé humaine	Activités sportives
PACA	37,4	20,9	13,3	12,4	6,4
Corse	2,1	1,0	0,5	0,2	0,4
France	510,5	326,4	202,5	129,2	72,2

Source Urssaf - Acoiss

Structure des effectifs par taille d'établissement

	Moins de 10 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés et plus
PACA	19 %	13 %	23 %	18 %	27 %
Corse	28 %	18 %	18 %	15 %	20 %
France	17 %	12 %	24 %	21 %	26 %

Source Urssaf - Acoiss

Structure par taille des effectifs du secteur associatif

Poids des 0 à 9 salariés

	Effectifs salariés	Nombre de comptes
PACA	19 %	78 %
Corse	28 %	83 %
France	17 %	77 %

Source Urssaf - Acoiss

L'année 2008 a été très dynamique en PACA-Corse quand l'emploi fléchissait déjà. Ainsi, si la crise économique a durement touché le secteur concurrentiel dans son ensemble en 2009, son impact sur le secteur associatif a été plus limité. Cette meilleure résistance au retournement conjoncturel s'explique notamment par des activités moins dépendantes du cycle économique que dans d'autres secteurs concurrentiels.

Dès 2009, le secteur associatif affiche un ralentissement. En 2010, alors que le secteur concurrentiel retrouve une petite vitalité, le domaine associatif passe régionalement sous la barre des 2 % de croissance de la masse salariale. Le taux d'évolution annuelle se situe alors en dessous de celui de la totalité du secteur concurrentiel. Cet infléchissement, visible dès 2009 dans le Sud-Est, trouve son explication dans la diminution des financements publics octroyés au secteur associatif, à laquelle s'ajoute la baisse du nombre d'emplois aidés (Contrats d'accompagnement dans l'emploi CAE et contrats aidés CA).

Cinq sous-secteurs concentrent ainsi 70 % de l'emploi associatif : l'action sociale sans hébergement, l'hébergement médico-social, l'enseignement, la santé humaine et les activités sportives. A elle seule, l'action sociale sans hébergement emploie entre 28 % (PACA) et 37 % (Corse) des salariés du secteur associatif.

Le dynamisme des associations apparaît très inégal suivant les secteurs économiques couverts. La croissance des cinq plus importants sous-secteurs s'est ralentie en 2010, elle est même nulle pour l'hébergement médico-social. Le secteur "Emploi" est le plus en difficultés, avec près de 30 % d'assiette salariale en moins sur deux ans. Il ne représente cependant qu'à peine plus d'1 % de la masse salariale du secteur associatif.

Comme l'ensemble des entreprises du secteur privé, les associations sont très majoritairement de petites structures. Ainsi, 78 % d'entre elles ont moins de 10 salariés en PACA, et 83 % en Corse. Malgré cette représentation élevée des établissements de petite taille, le poids en termes d'effectifs salariés de ces petites structures est inférieur à 20 % en PACA. Il est plus important en Corse (28 %), dont le fichier est comme pour le secteur concurrentiel moins orienté vers les établissements de taille importante.

Méthodologie

Le champ de l'étude couvre l'ensemble des associations employeurs du secteur concurrentiel exerçant leur activité en France. Les données d'effectifs et de masse salariale sont issues de la base SEQUOIA, comme dans la publication Courb'UR des Urssaf de PACA et Corse.

La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales. **L'effectif salarié** figurant sur les BRC est un effectif en fin d'année, chaque salarié compte pour un indépendamment de sa durée de travail.

Les associations employeurs retenues dans cette étude concernent les **catégories juridiques INSEE** : 9210 (associations non déclarées), 9220 (associations déclarées), 9230 (associations d'utilité publique), 9260 (associations de droit local), 9221 (associations déclarées "entreprises d'insertion par l'économique"), 9222 (associations intermédiaires). Certaines associations relevant du secteur 912Z (syndicats et salariés) ont été également comptabilisées.

Le découpage par APE a été réalisé selon la NACE (nomenclature d'activités française) révisée en 2008 :

Action sociale sans hébergement : 8810A, 8810B, 8810C, 8891A, 8891B, 8899A, 8899B

Hébergement médico-social : 8710A, 8710B, 8710C, 8720A, 8720B, 8730A, 8730B, 8790A, 8790B

Enseignement : 8510Z, 8520Z, 8531Z, 8532Z, 8541Z, 8542Z, 8551Z, 8552Z, 8553Z, 8559A, 8559B, 8560Z

Activités pour la santé humaine : 8610Z, 8621Z, 8622A, 8622B, 8622C, 8623Z, 8690A, 8690B, 8690C, 8690D, 8690E, 8690F

Activités sportives : 9311Z, 9312Z, 9313Z, 9319Z